

Conditions Générales de Vente

Toutes les commandes des produits dans ce tarif valent acceptation des conditions générales de vente disponible sur nos tarifs de ventes imprimées ou sur nos sites internet : www.pigmentsetmatieres.com et www.beeck.fr.

Toute commande teintée ne peut donner lieu à un retour ou une annulation, quelle que soit la quantité commandée. Aucun produit teinté ou non ne peut faire l'objet d'un retour sans accord et sans contrôle de l'état de la marchandise au préalable.

Les commandes seront systématiquement confirmées par e-mail à pmimport@orange.fr et doivent mentionner : La référence ou nom du produit, la quantité, les instructions nécessaires à la livraison (avec le numéro de téléphone de la personne réceptionnaire)

Toutes les commandes confirmées sont mises en teintes dans un délai très court dans la mesure de nos capacités de travail : cela implique qu'il n'est plus possible de modifier une commande déjà teintée par nos coloristes et de changer la teinte des marchandises déjà préparés.

Prix

Nos prix sont indiqués HT. La facturation est faite au prix en vigueur, le jour de la commande. Tarif applicable : voir annexe. Franco de port sous conditions commerciales.

Livraisons

Délais de livraison

Les délais de livraison prévus ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont en fonction des disponibilités du moment.

Les dates ou délais de livraison n'engagent pas la SAS Pigments et Matières : Aucun retard de livraison et d'approvisionnement ne peut faire annuler une commande ni la réclamation de dommages et intérêts par l'acheteur.

En cas de détérioration commise par les transporteurs, le réceptionnaire doit impérativement le signaler immédiatement, et émettre des réserves sur les bons de livraison. Trois prises de photo seront réclamées en cas d'ouverture de dossier de litige transport.

Les fournisseurs/fabricants (BEECK, AGLAIA, RIGO, SAN-MARCO, EBS, VILLERIT, HUMA) s'efforceront de respecter les délais de livraison, sauf cas exceptionnels, fortuits, et de force majeure. Les retards éventuels ne donnent aucun droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités de retard. Pour les commandes inférieures à 100 litres ou 1500€ HT : transport à la charge du client (excluant le transport des poudres).

Transport

Les frais de port sont à la charge des clients.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, les expéditions effectuées en franco ne constituant pas une novation à cette règle. En cas de manquant, ou de détérioration de produits à l'arrivée, le destinataire doit :

- Inscrire sur le récépissé du transporteur des réserves précisant exactement le nombre de colis manquants ou détériorés, ou l'objet de la réclamation (couleurs, bidons fuyards, cabossés, etc) : faire des photos de preuve et transmettre rapidement à Pigments et matières
- Confirmer ces réserves au transporteur dans les 3 jours ouvrables qui suivent la livraison par lettre recommandée (cf. article 105 du Code du Commerce).
- Il appartient au destinataire de prendre les réserves nécessaires à l'égard du transporteur, en accomplissant les formalités sus évoquées, pour faire valoir ses droits à toute indemnité éventuelle auprès de ce dernier (seul habilité à recevoir les réclamations et à leur donner les suites qui s'imposent).

Responsabilités

La responsabilité du vendeur est limitée à son choix, soit au remboursement, soit au remplacement des marchandises reconnues par lui comme non-conformes.

Clauses de réserve de propriété

Conformément à la loi, les parties conviennent que les marchandises, objets et matériels faisant l'objet des présentes ne deviendront la propriété de l'acquéreur qu'après encaissement effectif par le vendeur de l'intégralité du prix convenu, y compris de ses accessoires. Toutefois, les risques

intervenants après l'expédition sont à la charge de l'acheteur qui, en outre, s'engage à prendre toute disposition pour que les marchandises restent individualisées, comme étant notre propriété. A défaut de règlement intégral par l'acheteur, le vendeur se réserve, en conséquence, le droit de revendiquer les marchandises, même en cas de procédure collective, toute somme versée en acompte lui restant acquise en titre d'indemnité.

Retours

Un retour de marchandise ne peut être effectué qu'après accord express du fournisseur, aux frais de l'acheteur. Tout produit retourné sans accord préalable de notre part ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Paiement

Toutes les marchandises sont payables comptant, sauf dérogation acceptée expressément, et par écrit. Tout règlement doit être effectué à nos services centraux, dont l'adresse est spécifiée sur nos factures.

Toute traite dûment acceptée dans les conditions de l'article 125 du Code de Commerce, et toute autre acceptation de règlement, ne constituent, ni novation, ni dérogation à cette clause.

Toute modification du montant TTC de la facture (escompte...) implique corrélativement la correction correspondante du montant de la TVA.

Le non-paiement d'une échéance pourra entraîner la déchéance de terme et la totalité des sommes dues deviendra immédiatement exigible. Les pénalités de retard sont égales à 3 fois le taux d'intérêt légal et seront ajoutées aux sommes à payer dès leurs échéances.

Facturation des services

Les services visés à l'article L.441-7 du Code de Commerce doivent donner lieu à une facture satisfaisante aux obligations de l'article L.441-3 du Code de Commerce et indiquant la dénomination exacte et le prix des services rendus. Déduire d'office la coopération commerciale des factures d'achat, de produits, par voie de compensation, alors que les conditions de la compensation légale ne sont pas réunies peut constituer un abus de puissance d'achat. Le formalisme contractuel prévu à l'article L.441-7 qui doit permettre d'identifier avec précision la nature exacte des services rendus, ainsi que les dates de réalisation de ces services, permet d'établir une correspondance entre ce contrat et la facture du distributeur (C.A. Paris 29 juin 1998 - T.G.I. Lille 14 Décembre 2001).

Attribution de compétences

En cas de litige, la loi française est applicable et le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent, quels que soient, le mode de règlement (traites...) et les conditions de livraison, et ce, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Cas fortuits et force majeure

L'inondation, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents de toutes sortes et tout fait de la nature et/ou de la force majeure survenant dans nos usines ou celles de nos fournisseurs, l'impossibilité de recevoir nos matières premières ou d'effectuer nos expéditions, par suite de difficulté de transport, ainsi que les refus, diminution ou retrait de licence d'exportation ou d'importation, et les interdictions ou embargo d'importation ou d'exportation et les mesures de contrôle et les mesures de contrôle des changes, sont considérés comme cas de force majeure nous déchargeant de toute obligation de livrer.

Garantie

Toute spécification technique de nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif pour obtenir les meilleures conditions d'utilisation, mais ne peut être opposée au vendeur, en cas de non-respect des normes de mise en œuvre par l'utilisateur, qui est seul responsable de la conformité des produits avec le support. Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques et la présentation de nos produits et d'en cesser la fabrication sans préavis.

Divers

Les commandes sont acceptées exclusivement aux conditions sus rappelées. Toute spécification générale ou particulière mentionnées dans la commande ou dans tout autre document émanant de l'acheteur, qui serait contraire aux présentes conditions de vente, est inopposable au vendeur, sauf accord contraire express et écrit de sa part. Vente exportation

La loi française est applicable avec toutes les dispositions énoncées ci-dessus. Les paiements sont à effectuer selon la devise exprimée sur nos factures.